

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Attribution des
subventions
annuelles 2024 aux
associations**

DATE
D’AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

28

N° D_161_2023 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L’an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

La Ville de Montereau, dont l’un des objectifs prioritaires est de consolider son soutien au tissu associatif local, demeure un pilier financier solide dans le cadre de l’organisation des diverses actions d’éducation, d’intégration, de cohésion sociale, d’animations sportives, culturelles, environnementales, sociales ou économiques.

Chaque projet porté par les acteurs associatifs locaux constitue, favorise le lien social et le vivre ensemble.

C’est pourquoi, chaque année, la Ville de Montereau renouvelle son appui aux associations locales par le maintien de contributions, tant directes qu’indirectes (mises à disposition de locaux, de moyens financiers, humains, matériels, ...).

Pour 2024, il est proposé d’allouer aux associations communales la somme de **1 493 545,01 €** (tableau joint à la présente délibération).

Pour les associations désignées ci-dessous, les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- Amicale du Personnel Communal et des Collectivités annexes :  
M. CHÉRON, Mme EL ABIDI, M. LEMOINE, Mme CAMACHO, Mme MEUNIER  
.../...

suite de la délibération n° D\_161\_2023

- Comité de Jumelage : M. CHÉRON, M. MONIER, M. FELLAH, M. REGUIG
- Association culturelle turque de Montereau : M. BELEK
- Caisse des Ecoles : M. CHERON, Mme ADANUR, Mme Sainte ROSE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. DERVILLEZ
- Centre Communal d'Action Sociale : M. CHÉRON, Mme MEUNIER, M. ESPARRAGA, Mme GAGE, Mme CAMACHO, Mme LACHEMI, M. MALONGA, Mme SONI MAZOUZI, Mme DA FONSECA
- Croix Rouge Française : M. MEBARKI, Mme DA FONSECA
- Cosgeek : M. MONIER, M. LEMOINE
- Animalement Vôtre : M. ESPARRAGA
- ACVER : Mme SONI MAZOUZI
- Association culturelle marocaine : M. FELLAH
- AMEDOM : Mme CORNEILLAN, Mme SAINTE-ROSE

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 28 novembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ (M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY ne prennent pas part au vote)**

- D'octroyer un montant total de subventions s'élevant à **1 493 545,01 €**
- De s'engager à inscrire au budget 2024 le montant de ces subventions.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférant.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*

James CHÉRON